

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1/Noyau 0A1 Gatineau Ouébec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services professionnels en informatique division EL 4C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Informatics Professional Service	s			
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.	
EN869-150202/A		006		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
20150202		2015-01-20		
GETS Reference No N° de réfé	rence de SEAG			
PW-\$\$EL-633-28229				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			N° VME	
633el.EN869-150202				
Solicitation Closes - L'invitation pren at - à $02:00 \text{ PM}$ on - le $2015-01-28$			Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes				
Plant-Usine: ☐ Destination: ☐ Other-Autre: ✓				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Mentor, Michel			633el	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(819) 956-0230 ()		() -		
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services				
Instructions: See Herein				

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

	, , ,
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date
"	

Delivery Offered - Livraison proposée



 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ EN869-150202/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20150202

Amd. No. - N° de la modif. $006 \,$

File No. - N° du dossier 633elEN869-150202 Buyer ID - Id de l'acheteur

633el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION N° 006 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE DE PROPOSITIONS N° EN869-150202/A

La présente modification n° 006 vise à fournir des réponses aux questions reçues de soumissionnaires éventuels.

- Q1. Compte tenu de la date originale de clôture de la demande de proposition qui était au début du mois de janvier (7 Jan 15), nous avons construit notre analyse financière pour les périodes de contrat de 24 mois (au cours des cinq dernières années) pour les catégories de ressources respectives à partir du 1er Janvier 2010. Veuillez s'il vous plaît confirmer que TPSGC acceptera les périodes de contrat de 24 mois à partir du 1 janvier 2010?
- R1. L'État a examiné la demande et a decidé d'accepter les périodes de contrat de 24 mois à partir du 1 janvier 2010.
- Q2. Nous espérons clarifier la période de facturation de 24 mois pour M2 / R1:

Modification n° 2 R11., stipule que «la période de 24 mois ne doit pas être la même à l'égard des ressources de chacune des catégorie de ressources, mais plutôt les heures de chacune doivent avoir été facturées sur une période totale de 24 mois.'' et la modification n° 3 A8, stipule que «Le nombre de jours facturable confirmé ne doit pas excéder une période de 24 mois consécutifs. L'expérience peut avoir été acquise à tout moment pendant la période de cinq ans, à condition que le nombre total de jours facturables, une fois additionnés, corresponde au nombre minimal requis de jours facturables''.

Par conséquent, si un fournisseur rempli l'appendice A de la pièce jointe B avec des jours facturables qui ne sont pas consécutifs - comment pouvons-nous démontrer ces jours facturables?

Ex: Jours facturables = décembre 2010 à mars 2014 (40 mois, jours non consécutifs)

R2. Reportez-vous à la réponse R1 de la modification 005.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.